

PROGRAMME FINANCIER DES PERMIS – COVID-19

La FCMNB veut annoncer que nous avons mis au point un programme financier si tous les sentiers de motoneige reçoivent l'ordre de fermer en 2020-2021. Dans le cas où tous les sentiers de la FCMNB au Nouveau-Brunswick doivent fermer à cause de la Covid-19 le, ou avant le, 15 février 2021, le programme sera mis en vigueur en 2021-22. Les permis de sentiers* achetés pour la saison 2022 seront vendus à une réduction de 25 %. (Les permis de jour et de remplacement en 2022 ne se qualifient pas pour la réduction de 25 %).

